

VUE IMPRENABLE
SUR LES ANGLES MORTS
DU « LOGEMENT »
GRÂCE À CEUX
QUI N'EN ONT PAS

LAURENT D'URSEL

Secrétaire politique du
Syndicat des immenses
et coordinateur du pôle
Plaidoyer de DoucheFLUX,
lequel soutient massivement
le Syndicat des immenses

Acronyme d'Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences, *immense* désigne de manière militante, et ni stigmatisante ni réductrice, une personne en non-logement ou en mal-logement. Et « immense » leur va bien car tout, chez les immenses, est immense, dramatique et amplifié : 1. les aléas de l'existence, auxquels tout un chacun est exposé, ont sur eux un impact particulièrement énorme (perte de revenus, non-relogement, dégradation de la santé, désocialisation, humiliation, etc.) et 2. la fréquentation des immenses laisse entrevoir l'humanité avec un effet de loupe, tant la survie sans authenticité chez-soi leur laisse souvent peu l'occasion d'enrober joliment les ressorts existentiels de leurs faits, gestes et paroles. Mais c'est surtout avec la « question du logement » que leur éclairage est saisissant, radical et inédit, comme chaque fois qu'ils la soulèvent au sein du Syndicat des immenses, lequel se réunit tous les lundis sans exception et trois heures durant depuis mars 2019 dans les locaux de l'asbl DoucheFLUX, loin de tout escapocentrisme.¹ Cet éclairage est l'objet de cet article.

UN DROIT THÉORIQUE

Le « droit à un logement décent » est consacré par l'article 23 de la Constitution belge, mais il n'est pas opposable, ne soumet l'État qu'à une inopérante obligation de moyens, sans le contraindre à déployer tous les moyens possibles. Qui plus est, et contrairement aux droits au travail et à la santé également consacrés par l'article 23 qui mentionne notamment, pour l'un, la nécessité d'une « politique générale de l'emploi » et de « négociation[s] collectives[s] » et, pour l'autre, la « sécurité sociale » et la « protection de la santé », le « droit à un logement décent » n'est accompagné d'aucune précision susceptible de le rendre effectif. Aucune allusion à la nécessité d'un nombre suffisant de logements abordables. Aucune allusion à la prévention de la perte d'un logement. Aucune allusion au rapport de force déséquilibré entre bailleurs et locataires. Aucune allusion aux effets expropriateurs pour les ménages à faibles revenus de la gentrification.²

Très logiquement, le Syndicat des immenses a donc salué 1. le lancement concomitant en octobre 2023 de Badala (les Bailleur·e·s-Actriceurs du Droit Au Logement Abordable, qui veulent faire partie de la solution plutôt que du problème du manque criminel de logements

1 L'escapocentrisme – un des 200 néologismes inventés pour bien décrire et combattre le sans-chez-soirisme (voir *Le Thésaurus de l'immensité* par le Syndicat des immenses, La Lettre volée, 2024) – est la « tendance, consciente ou non, à valoriser la manière de penser et d'agir des escapés et à l'étendre, si ce n'est l'imposer, aux immenses ». Quant à *escapé-e*, c'est l'acronyme d'Enclos-e dans le Système mais Capable Aisément et Périodiquement de s'Échapper, qui désigne toute personne non-immense.

2 Les premières attentes frustrées du Syndicat des immenses à l'endroit de l'article 23 sont détaillées dans *Immensité et stratégie*, par le Syndicat des immenses et alii, Maelström, 2024, pp. 84-88.

abordables)³ et du Syndicat d'habitant-es Wuune⁴, deux mouvements désireux de rééquilibrer la relation bailleur-e-locataire, et, 2. le lancement en janvier 2025 du mouvement Le Désordre des architectes (les architectes, urbanistes et paysagistes qui refusent d'être complices de toute entreprise de gentrification).

UNE BRANCHE MANQUANTE

De même, le Syndicat des immenses a postulé pour « porter » la première des 35 mesures préconisées dans le *Masterplan de fin du sans-chez-soirisme [d'ici 2030 en Région de Bruxelles-Capitale]*, piloté et publié par Bruss'Help en 2024, qui est : « Démocratiser le marché immobilier, développer le logement (à loyer) social et, progressivement, [une nouvelle branche] de sécurité sociale pour le logement ».⁵ Le PS, Solidaris et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, pour ne citer qu'eux, militent également en faveur de la création de cette nouvelle branche. Et cette dernière figure depuis longtemps dans les revendications du Syndicat des immenses.⁶ Et aussi longtemps que cette branche n'existera pas, c'est-à-dire aussi longtemps que la problématique ne sera pas sociétalisée, une question continuera de polluer les esprits à la vue d'une personne en non-logement ou mal-logement : « A-t-elle juste joué de malchance et/ou n'est-elle pas un peu, voire totalement, responsable de sa situation ? » Ce qu'a collectivement décidé la Finlande en 2008, quand débute leur politique d'éradication du sans-chez-soirisme, c'est de ne pas se poser cette question, aussi paternaliste et moralisatrice qu'inopérante, et de se considérer défailante, comme société, si des personnes sont ou se retrouvent sans chez-soi. De ce fait, la Finlande est le seul pays européen dont la population sans authentique chez-soi décroît d'année en année, au point d'arriver sans doute à une totale éradication du sans-chez-soirisme d'ici 2028.

UNE EXCEPTION JURIDIQUE

Comme aime à le répéter Nicolas Bernard de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, seul est permis, concernant le logement, ce qui est obligatoire, alors que, selon un principe général du droit, tout ce qui n'est pas interdit est permis. Cette anomalie juridique n'a aucune justification et son maintien impacte négativement le nombre de logements abordables et les possibilités pour les immenses de se reloger, que ce soit de manière classique ou alternative. Les conditions de logement doivent certes être dignes, mais l'habitant est mieux placé que le législateur pour les déterminer.

3 Cfr www.badala.be.

4 Cfr www.wuune.be.

5 Cfr www.bruss'help.org/images/Masterplan_Sortie_Sans-chez-soirisme_RBC_2024_FR.pdf.

6 Cfr www.syndicatdesimmenses.be/revendications.

Notons que le combat ultime du Syndicat des immenses est moins que chacun-e occupe un logement conforme aux normes établies par le Code du logement mais que chacun-e occupe un logement choisi et non subi, si tant est qu'on puisse jamais savoir si telle solution de logement est sincèrement acceptée et non plus ou moins subtilement imposée, faute de mieux et à coups de « C'est ça ou rien » ou « Tu peux déjà t'estimer content-e ». À défaut de pouvoir sonder les âmes, une ligne rouge, au moins, est claire : sont inacceptables les solutions de logement que les escapés, qui les ont échafaudées, n'adopteraient jamais pour eux-mêmes. Pour contrer cette tendance bien ancrée et dévastatrice, il fallait d'abord la nommer et le Syndicat des immenses s'en est chargé : l'allomorphisme.⁷

UNE EXCEPTION ÉCONOMIQUE

Cumulant plusieurs singularités, un logement n'est pas un bien économique comme un autre. **1.** Alors qu'il a une fonction sociétale consacrée par l'article 23 garant d'une « vie conforme à la dignité humaine » pour toutes et tous, il est en même temps un potentiel investissement hautement spéculatif, d'autant que l'encadrement strict des loyers reste un objectif apparemment inatteignable. **2.** Sauf exceptions qui confirment la règle, la valeur d'un logement augmente toute seule, indépendamment de son usage, depuis des décennies. **3.** En cas d'achat d'un logement pour le mettre en location, une bonne partie, voire la totalité, de l'éventuel emprunt hypothécaire contracté pour son acquisition (et rénovation) est remboursée par les loyers perçus, si bien que le locataire « offre » tout ou partie du logement au bailleur. **4.** Après remboursement de l'emprunt, le loyer devient une pure rente, d'autant plus perverse qu'elle n'est pour l'essentiel pas taxée. **5.** Si l'indexation des loyers est entrée dans les mœurs, sa légitimité et son équité sont hautement discutables, puisqu'elle revient à chercher dans la poche du locataire de quoi amortir l'impact de l'inflation sur le train de vie du bailleur. **6.** Les pratiques abusives ou illégales des bailleurs restent largement impunies et il n'est souvent pas dans l'intérêt bien compris des locataires de les dénoncer.⁸

⁷ Allomorphisme : n.m. Propension à estimer que telle situation, inenvisageable, inacceptable, insupportable ou invivable pour soi, est envisageable, acceptable, supportable ou vivable pour l'autre. **1.** *Les immenses sont pour la plupart des ex-escapés, mais, par allomorphisme, on fait comme si l'immensité leur était innée, et donc intrinsèque ou consubstantielle.* **2.** *L'allomorphisme, ou « altruisme à géométrie variable et versatile », frappe chacun en propre et se retrouve inévitablement dans les politiques sociales.* (extrait du *Thésaurus de l'immensité*, op. cit. p. 12). L'allomorphisme constitue un des 4 piliers du sans-chez-soirisme persistant que le Syndicat des immenses a dû identifier. En effet, une fois démontrée la fin techniquement possible, humainement souhaitable et financièrement rentable du sans-chez-soirisme, la seule question qui vaille n'est pas « Pourquoi y-a-t-il de plus en plus de personnes sans chez-soi? », ce qui est malheureusement le cas, mais « Pourquoi y en a-t-il encore? ». Et la réponse est : à cause de la prévalence des 4 piliers du sans-chez-soirisme persistant (voir www.syndicatdesimmenses.be/piliers-du-sans-chez-soirisme-persistant).

⁸ C'est ce constat qui a présidé au lancement de Badala (voir note 3 *supra*).

LE PROBLÈME DE LOGEMENT OCCULTÉ

Grâce à une « manif au finish » en 2022⁹, le Syndicat des immenses a obtenu que, au même titre que le Ministère de l'Action sociale et de la Santé, le secrétariat d'État en charge du Logement soit représenté au CA de Bruss'Help, la plateforme régionale en charge du sans-chez-soi-risme. Cette victoire n'est pas symbolique, mais politique: désormais, être en non-logement en Région de Bruxelles-Capitale n'est plus le symptôme d'un problème « social-santé » mais d'abord, voire uniquement, un problème de logement. Cette demi-victoire¹⁰ méritait bien une photo-souvenir:



⁹ Voir www.syndicatdesimmenses.be/action-fevrier-2022.

¹⁰ La victoire sera totale lorsque les statuts de Bruss'Help, ASBL de droit public, seront modifiés, comme promis en vain pour 2024, et repromis pour 2025. Sans cela, dans le nouveau CA de Bruss'Help, consécutif aux élections régionales du 9 juin 2024 et qui sera en place dès que le nouveau gouvernement bruxellois le sera lui-même, la représentation du Secrétariat d'État en charge du Logement risque fort de briller à nouveau par son absence.

De juin 2023 à janvier 2025, le Syndicat des immenses a organisé une deuxième manif au finish, grâce à laquelle la baseline de Bruss'Help n'est plus « Au service de l'action et de la santé » mais bien « Sortir du sans-chez-soirisme via la prévention, l'accompagnement et le logement ».¹¹ Il fallait bien fêter ça :



Dans la foulée, le Syndicat des immenses a lancé en avril 2025 une autre manif au finish, afin que les deux axes de l'action de Bruss'Help ne soient plus nommés « urgence » et « insertion » mais, respectivement, « dépannage » et « (re)logement ».¹² En écho à deux slogans¹³ déjà anciens :

¹¹ Voir www.syndicatdesimmenses.be/action-juin-2023-ter.

¹² Voir www.syndicatdesimmenses.be/action-avril-2025.

¹³ On peut retrouver les 254 premiers slogans du Syndicat des immenses à la page www.syndicatdesimmenses.be/slogans.

**IL N'Y A QUE LES BIEN NOMMÉS
« ESCAPÉS »
POUR PRÉFÉRER *RÉINSERTION* À *RELOGEMENT*!**

**À CROIRE
QUE CES SERMONNANTS DONNEURS DE LEÇONS
REDOUMENT
QUE NOUS ESCAPIONS À NOTRE TOUR!**

NE PAS CONFONDRE MALENTENDU ET DÉSACCORD :

**ON PARLE DE
« RELOGEMENT »
ET ILS RÉPONDENT
« RÉINSERTION ».**

**ILS PARLENT
« INSERTION »
ET ON ENTEND
« CACHE-MISÈRE DE VELLÉITÉS DISCIPLINAIRES ».**

Un joli visuel a été créé pour l'occasion :



Ces trois manifs au finish ont en commun le mot « logement », qui est – paradoxalement, mais surtout symptomatiquement – absent, sauf à la marge, des textes et des pratiques entourant le travail avec et pour les personnes dépourvues d'un logement.

Mettre le logement au cœur de la problématique du non-logement et du mal-logement, c'est l'aborder enfin par le bon bout et, ce faisant, arrêter de marcher sur la tête.

Des lignes bougent quand même. Si dans le fameux Masterplan de Bruss'Help, le logement est encore considéré comme un des « secteurs connexes » et non le secteur central, l'asbl a quand même engagé début 2025 une première « chargée de mission Logement ». Mieux vaut tard que jamais. De son côté, l'administration bruxelloise Bruxelles Logement a, depuis début 2025 également, une référente « sans-chez-soirisme ».

Serait-ce le début de la fin d'une aberration ?

Il y a encore fort à faire. Comme fusionner les secteurs du logement et du sans-chez-soirisme, qui restent structurellement, légalement et institutionnellement déconnectés. Ce sont d'autres ministres de tutelle et donc d'autres subsides, d'autres fédérations et d'autres colloques, tant et si bien que les associations des deux secteurs se connaissent mal et ne sont pas amenées à se rencontrer et, a fortiori, à collaborer.

Deux anecdotes éclairantes méritent ici mention.

Lorsque DoucheFLUX a frappé à la porte de la fédération du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), la première réaction fut : « Au RBDH, on travaille avec les gens en logement, pas les gens à la rue ! » Consolation : si ce cri du cœur en dit long sur les cloisonnements institutionnels à l'œuvre, il n'a pas empêché DoucheFLUX de devenir membre séance tenante du RBDH.

Les commissions « Logement » et « Social-Santé » du Parlement bruxellois ont siégé ensemble le 13 octobre 2022 à la faveur de l'audition publique à laquelle avait droit le Syndicat des immenses suite à sa pétition lancée avec succès pour dénoncer le « deux poids, deux mesures » saisissant qui a présidé au magnifique accueil réservé aux réfugiés ukrainiens : grâce au « modèle ukrainien », qui fera date, plus de 11 000 personnes sans chez-soi sont arrivées en Région de Bruxelles-Capitale

et aucune ne s'est retrouvée à la rue.¹⁴ Si le Syndicat des immenses n'avait pas protesté avec énergie et obtenu gain de cause, l'audition aurait eu lieu, selon un réflexe administratif caractéristique, devant la seule commission « Social-Santé ». Et nous avons appris incidemment que les deux commissions n'avaient jamais siégé de concert auparavant.¹⁵

On ne peut donc, à cet égard, minimiser l'importance emblématique du premier événement, résolument politique, au programme de l'édition 2025 du culturel (au sens large du terme) Immense festival¹⁶ : l'audition du Syndicat des immenses par la seule commission Logement du Parlement bruxellois, une audition reportée in extremis au 3 avril 2025. Et le message décliné de mille manières se résume en une phrase : « Navrés d'allonger la liste de vos missions, mais c'est à vous, mesdames messieurs les parlementaires de la commission Logement, qu'il incombe – en toute logique et dans tous les sens du mot *logique* – de prendre la tête de la lutte pour la fin du sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale ! »

UN PROBLÈME « SOCIAL-SANTÉ » NON SEULEMENT CONTESTABLE, MAIS MAL SOLUTIONNÉ

Le focus excessif sur la dimension « social-santé » du sans-chez-soirisme engendre une série d'inepties qui se complètent, se superposent et se renforcent.

1. On vient de le sous-entendre, les personnes dépourvues d'un chez-soi et sans le moindre début de problème « social-santé » seront d'abord suspectées d'en avoir un, et, le temps passant et le temps pour retrouver un logement pouvant être (très) long, elles risquent fort d'en développer un. Ce qui prouve qu'elles avaient dès le départ un problème « social-santé » ? Non. Cela prouve seulement que le dysfonctionnement de la politique de relogement immédiat – gentil euphémisme puisque cette politique n'existe tout simplement pas – condamne toute personne perdant son chez-soi à devenir à plus ou moins brève échéance une personne affublée d'un problème « social-santé », pour laquelle les dispositifs

¹⁴ Le Syndicat des immenses nomme « désuniversalisme » le fait d'assurer un traitement différent à des personnes dans des situations identiques et il s'agit d'un des 4 piliers du sans-chez-soirisme persistant. Cfr note 7 *supra*.

¹⁵ Voir l'audition via www.youtube.com/watch?v=dSM2a3tsOtc.

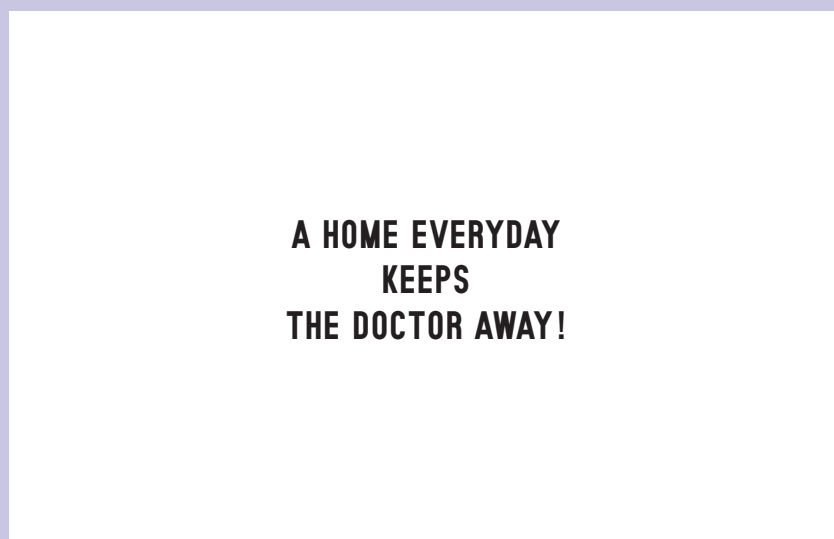
¹⁶ Voir www.immensefestival.be. L'immense festival veut permettre au grand public bruxellois de se saisir, en connaissance de cause, de la question suivante : « Décidons-nous, collectivement, d'en finir avec le sans-chez-soirisme qui brise des milliers de vie, puisque, la Finlande le prouve, c'est possible et, en plus, économiquement rentable ? » Pour plus de détails, visionner « La fin du sans-chez-soirisme en 13 minutes » (www.youtube.com/watch?v=ofpsZZjCzLk).

mis en place sont d'une inefficacité prévisible, puisque le logement y reste dans l'angle mort, et attestée par les chiffres.¹⁷

2. Survivre sans authentique chez-soi a un effet catastrophique sur la santé, cela ne surprendra personne et on peut l'illustrer d'un seul chiffre : l'âge moyen desdits « mort-e-s de la rue », en Région de Bruxelles-Capitale comme ailleurs, tourne autour de 47 ans.¹⁸ La balourdise d'une récente campagne de Médecins du monde ne pouvait ainsi pas laisser le Syndicat des immenses sans réaction :



Et un slogan du Syndicat des immenses dit la même chose autrement :



¹⁷ Le nombre de personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale était de 1 724 en 2008 et dépasse les 10 000 en 2024.

¹⁸ Voir www.diogenes.brussels/fr/pages/23-collectif-les-morts-de-la-rue.

Comment, dès lors, ne pas saluer ces mutuelles américaines qui, la santé étant au centre de leur action, ont envisagé de payer le loyer de leurs affiliés sans chez-soi?¹⁹ Et difficile de ne pas mettre en lien cette réflexion frappée au coin du bon sens et le fait que, aux États-Unis, c'est le même département fédéral qui est en charge des questions de logement et de sans-chez-soirisme, à savoir le U.S. Department of Housing and Urban Development. Comme quoi tout n'est pas à jeter au pays de l'Oncle Trump... Bref, quand bien même il est absurde de considérer qu'être sans chez-soi est seulement et toujours le symptôme d'un problème « social-santé », on devrait, sur base de cette hypothèse discutable, n'avoir d'autre priorité que de reloger le plus vite possible les personnes sans chez-soi.

3. Cette politique du « pas-question-de-rester-plus-longtemps-à-la-rue » porte un nom technique où résonne son origine états-unienne, le Housing First, en vigueur en Belgique depuis 2013, avec succès.²⁰ Comme son nom l'indique, ce programme prévoit en priorité la remise en logement de la personne, fût-ce au prix parfois de longues négociations en amont et d'épisodiques retours à la rue en aval. Or ce programme qui passe par le relogement est strictement réservé, à l'heure actuelle, aux personnes présentant un très sérieux problème « social-santé » consécutif à de longues années de rue, cumulant problèmes de santé mentale et d'assuétude, en clair les cas les plus a priori « désespérés ». Et, bien entendu, si le programme marche pour eux, il marchera forcément pour tous les autres cas. Des résultats positifs du Housing First, il suit donc que, même si l'on s'entête à ne voir dans le sans-chez-soirisme qu'un problème « social-santé », la solution passe par le (re)logement. L'asbl Infirmiers de rue, une asbl qui met la santé au centre de sa méthodologie et qui a fini par s'investir essentiellement dans le Housing First, appelle « traitement », au sens médical du terme, le fait de reloger une personne.

4. Un effet pervers du trait d'union idéologique et structurel liant les mots « sans-chez-soirisme » et « social-santé » est que le manque de logements (publics ou privés) abordables, le non-encadrement des loyers, le rapport de force déséquilibré entre bailleurs et locataires, le manque et la gestion souvent calamiteuse des logements sociaux, sans oublier les violences intra-familiales, le surendettement, la sortie d'institution, les expulsions sans relogement, ou encore la perte d'emploi ou les faillites – autant de facteurs déterminants du sans-chez-soirisme – ne sont pas mentionnés, par exemple et l'exemple est paradigmatique, dans le fameux Plan social santé intégré (PSSI). Ce sont autant de facteurs perçus comme exogènes, mentionnés surtout par les militants, alors qu'ils représentent chacun des déterminants incontournables du sans-chez-soirisme.

19 Voir www.nytimes.com/2022/06/14/headway/medicaid-housing-rent-health.html?action=click&module=RelatedLinks&pgtype=Article.

20 Plus de 90 % des personnes suivies par les équipes Housing First sont encore en logement deux ans après leur entrée dans le programme.

À la place, et en toute cohérence, on plaide inlassablement pour un « refinancement des soins de santé et des services sociaux ainsi que des métiers de l’ambulatoire », pour citer Valentine Musette, la directrice de Brusano, le service régional de coordination et d’appui aux professionnels social-santé.²¹ Mais ce refinancement n’aura jamais aucun effet sur le nombre de logements abordables, n’empêchera pas que les loyers en RBC continuent d’augmenter de 20 % de plus que l’inflation tous les 10 ans, laissera toujours plus de 50 000 ménages sur les listes d’attente pour un logement social et ne réduira pas les années d’attente, entre 3 et 5, pour accéder au logement d’une Agence immobilière sociale.²²

**DANS SON ESSAI FAMEUX *LES DEUX CLANS* (2017),
LE SOCIOLOGUE ANGLAIS DAVID GODHART OPPOSENT
LES « GENS DE N’IMPORTE OÙ » (*ANYWHERE*)
AUX « GENS DE QUELQUE PART » (*SOMEWHERE*)
OUBLIANT
COMME PAR HASARD
LES « GENS SANS LIEU PROPRE » (*NOWHERE*),
LES IMMENSE QUOI!**

Les immenses, pourrait-on conclure, sont les grands oubliés des politiques logement *et* social-santé, impensées pour eux et dont ils pâtissent des « effets secondaires » largement pervers.

Parce qu’on oublie que les immenses existent et/ou parce qu’on préférerait qu’ils n’existent pas?

La réponse du Syndicat des immenses est cinglante et sans appel: parce que sévit socialement et sociétalement la nécropolitique, qui consiste à punir certaines personnes d’être encore vivantes en rendant leur vie impossible.²³

²¹ Lire « Repensons ensemble le social-santé », *Zinneke*, n° 1, printemps 2024, p. 23.

²² Brusano n’est pas la seule coupole social-santé bruxelloise à ignorer globalement le sans-chez-soirisme. On peut citer également le CBCS, la FBPS ou encore la Coalition Santé.

²³ La nécropolitique est un des 4 thèmes de la première Université d’été des immenses (voir *Politique et immensité*, par le Syndicat des immenses *et alii*, Maelström, 2022, pp. 76-105 et 204-228) et un des 4 piliers du sans-chez-soirisme persistant (voir note 7 *supra*).

UN CODE LACUNAIRE

À la faveur de la première édition de l'annuel Immense festival en mars 2024, le Syndicat des immenses a choisi, pour marquer la Journée mondiale de l'immensité (le 13 mars), de cibler une omission révélatrice dans le Code bruxellois du logement: aucune mention n'y est faite des personnes-qui-n'ont-même-pas-un-abri-provisoire²⁴, à la différence des autres personnes sans chez-soi mais temporairement hébergées dans «les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les abris de nuit, les maisons d'hébergement de type familial et tout autre logement collectif réglé par une législation particulière». Pour ces structures, est-il précisé à l'article 2 des Dispositions générales du Code, celui-ci ne s'applique pas. Il eût fallu ajouter qu'il ne s'applique pas non plus pour les personnes-qui-n'ont-même-pas-un-abri-provisoire. Car être en non-logement, c'est le degré zéro du logement, mais ce n'est pas être en deçà du concept de logement.

DES PERSONNES HORS DU COMMUN

Cette omission, qui est un cinglant révélateur du déni sociétal de l'existence même des personnes-qui-n'ont-même-pas-un-abri-provisoire, n'est pas accidentelle. Elle a, par exemple, refait la une de l'actualité pendant la crise sanitaire, qui les a mises dans l'illégalité une fois édictées les obligations de se confiner, puis, six mois plus tard, de respecter un couvre-feu. Des verbalisations ont eu lieu, car les autorités avaient oublié de stipuler que les personnes-qui-n'ont-même-pas-un-abri-provisoire n'étaient pas tenues par ces règlements.²⁵

Autre illustration de cet effacement: la nécessité d'avoir un domicile pour exister légalement et, partant, pouvoir ouvrir ses droits. Certes, grâce à la pugnacité du Front commun SDF, la possibilité d'une

²⁴ Ces personnes, littéralement «sans-abri» (plus de 1 000 en Région de Bruxelles-Capitale), ne représentent qu'une partie des sans-chez-soi (plus de 10 000), raison pour laquelle appeler toutes ces personnes des «sans-abri» est factuellement faux. Avec un succès certain, le Syndicat des immenses s'escrime à imposer les termes *sans-chez-soi* et *sans-chez-soirisme*. Notons que, au-delà de l'erreur factuelle flagrante, l'usage de *sans-abri* est sextuplement vicieux. 1. Il sous-entend que leur trouver un abri pour une nuit résout quoi que ce soit. 2. Il colporte l'idée que le problème du sans-chez-soirisme serait visiblement circonscrit du jour où plus aucun «sans-abri» ne serait visible dans l'espace public. 3. Il invite, sur le plan méthodologique, à penser le problème et les dispositifs à partir des pires «cas», à céder à ce que nous pourrions appeler *principirisme*. 4. Il donne un semblant de fondement à l'idée absurde selon laquelle tous les autres «cas» seraient une version amoindrie des pires «cas», à ce que nous pourrions appeler *continuisme*. 5. Il légitimise ledit «modèle de l'escalier», qui préside à l'imaginaire des étapes successives de la sortie de rue et à la création de dispositifs *ad hoc*. 6. Il incite à essentialiser l'être-sans-abri, pour ne pas dire déshumaniser, voire animaliser.

²⁵ Sur l'impact global, négatif mais aussi positif, du Covid sur les immenses, voir *Politique et immensité*, op. cit., pp. 106-139 et 229-251.

« adresse de référence » auprès généralement d'un CPAS permet depuis 1997 aux personnes sans chez-soi d'exister légalement. Mais le Syndicat des immenses demande, et il n'est pas le seul, de remplacer l'obligation pour exister d'avoir un domicile, fût-il factice comme auprès d'un CPAS, par la possession d'un simple numéro national. C'est une de ses revendications.

Autre illustration de la déconsidération (dans les deux sens du terme) des – futures – personnes sans chez-soi : la législation encadrant les expulsions domiciliaires, que celles-ci soient, ou non, légales ou justifiables, ne prévoit rien pour le relogement des personnes concernées. Soulignons au passage la décision historique, fin 2024, du Syndicat des immenses de qualifier d'« expulsion », fût-elle non-domiciliaire, le fait de dégager avec plus ou moins de doigté une personne qui s'est enchesoyée.²⁶ Une manière de rappeler que les immenses ne sont pas des martiens venus d'une planète où le verbe *se loger* n'existe pas.

D'autres indices peuvent être listés. Plus une personne est apparemment immense, moins la maxime « Tout travail mérite salaire » est spontanément appliquée, moins elle sera nommée par son prénom *et* son nom de famille, moins son opinion sera réellement considérée, plus elle sera désignée euphémistiquement (ayant-droit, justiciable, consommateur, bénéficiaire, usager, patient...) et, on l'a vu, moins son problème de logement sera vu comme un problème de logement, et moins son problème de santé causé par un problème de logement sera résolu par le (re)logement.

**« TOUS DES ÊTRES HUMAINS! »
MAIS
CERTAINS SE RASSURENT
EN PENSANT QU'ILS LE SONT
PLUS QUE D'AUTRES.**

26

Enchesoyer (s') : v. Se créer avec trois fois rien un semblant de chez-soi. 1. *Un chez-soi de fortune, ou plutôt d'infortune, n'est pas un authentique chez-soi. C'est criminel de dire qu'ils « habitent » la rue ou qu'ils ont « choisi » d'y vivre. Ils s'enchésaient, c'est tout.* 2. *Gaston n'a pas eu d'autre choix, pour sa survie physique et mentale, que de s'habituer tant bien que mal à la rue, de trouver ses marques dans ce contexte hostile et d'y installer ses repères, de revoir ses ambitions à la baisse et de s'en donner d'autres, minuscules et héroïques en même temps, au point, in fine, d'« habiter » son absence de chez-soi et d'envisager difficilement, voire pas du tout, de chambouler la fragilité extrême de cet équilibre obtenu de haute lutte. En un mot : il s'est enchesoyé.* (extrait du *Thésaurus de l'immensité*, op. cit., p. 21).

Et si les immenses étaient un cheveu dans la soupe de l'humanité?²⁷

Cela expliquerait leur criminalisation depuis l'aube de l'humanité, qui peut aller jusqu'à l'acquittement de leur meurtrier.²⁸ Ils représentent en tout état de cause une « nuisance », avec ou sans guillemets selon que l'on admet, ou non, que pouvoir désigner quelqu'un comme une « nuisance » relève d'un pur rapport de force.²⁹

On en a vu une spectaculaire démonstration lors du « nettoyage » de la gare du Midi en août 2023, opération toujours en cours à laquelle le Syndicat des immenses a réagi en créant un mot³⁰ et un visuel :



²⁷ La question fait en tout cas écho à la notion d'hierarchisme, telle que définie par le Syndicat des immenses, à savoir que toutes les vies n'ont pas la même valeur. L'hierarchisme est un des 4 piliers du sans-chez-soirisme persistant. Les trois autres ont été mentionnés (voir notes 7, 13 et 23 *supra*). Un visuel résume ce verdict sociétal du Syndicat des immenses, voir p. 85. On peut trouver 140 autres déclinaisons du chiffre 4 à la page www.syndicatdesimmenses.be/piliers-du-sans-chez-soirisme-persistant.

²⁸ Allusion à Daniel Penny qui avait étranglé un sans-chez-soi dans le métro de New York et qui fut disculpé en décembre 2024.

²⁹ Au webinar « Pauvreté et nuisances » (sic) organisé en 2021 et 2022 par le SPP Intégration sociale, le Syndicat des immenses a répliqué par un document intitulé « Escapitude et nuisances » (inachevé).

³⁰ *Garmidiotie* : n.f. Raffe à visée de « nettoyage » de zones fréquentées par des immenses, entre autres personnes socialement indésirées. 1. *L'ignominieux transfert des sans-chez-soi à l'extérieur de Paris en vue des jeux olympiques de 2024 ne relève pas, au sens strict du terme, de la garmidiotie, parce qu'il a été annoncé (et vertement dénoncé par les associations). Mais la violence, au nom de la sacro-sainte « image » de la ville, est fondamentalement la même.* 2. *La déontologie du Syndicat des immenses le contraint de citer ses sources d'inspiration : à ses oreilles militantes résonne, dans garmidiotie, « gare du Midi et ses alentours », là où, fin août 2023, des arrestations surprises, musclées et massives eurent lieu, mettant dans un même panier (à salade) des sans-chez-soi inoffensifs, des insenséjourns égarés, des pickpockets avérés et des dealers impénitents. Tout ça pour atténuer le « sentiment d'insécurité » des escapés traversant en coup de vent la gare et sans égard aucun pour l'« insécurité existentielle » des immenses qui y trouvent un semblant de refuge. On met en balance une « ambiance malsaine » (sic) et des vies rendues inhumaines. Et si les autorités se rengorgent parce que les résultats sont au rendez-vous, les effets du nettoyage, à savoir le déplacement un peu plus loin des populations ciblées, ne fait la une d'aucun média.* (extrait du *Thésaurus de l'immensité*, op. cit., p. 27).

LE RELOGEMENT ET LA PRÉVENTION FRENTABLES

L'argument du « manque d'argent », du « budget limité » ou de la « contrainte financière » n'est plus audible au Syndicat des immenses, au moins depuis la crise sanitaire. En effet, ce sempiternel argument aurait été avancé si, le 12 mars 2020, avait été demandé tout ce qui a été accordé au secteur du sans-chez-soirisme le 13 mars, c'est-à-dire le jour de la déclaration de la pandémie. Le miracle méritait une canonisation. Mais « saint Covid » a été totalement éclipsé par « saint Poutine » deux ans plus tard puisque, on l'a noté, il a permis aux autorités bruxelloises de démontrer que, si l'on veut vraiment éviter que 11 000 personnes sans chez-soi restent à la rue, on en a les moyens, notamment financiers.

Pour taper sur le même clou, le Syndicat des immenses avait par ailleurs co-commandé une étude au département DULBEA de l'ULB, afin d'évaluer les coûts directs et surtout indirects du sans-chez-soirisme. Sortie en septembre 2022, l'étude a établi que chaque personne sans chez-soi coûte en moyenne à la Région de Bruxelles-Capitale la somme annuelle de 41 000 euros.³¹ Pour sûr, cette somme considérable permettrait, allouée autrement, de reloger durablement la majorité, sinon la totalité, des sans-chez-soi.

Quand bien même il ne résiste pas à l'analyse et est démonté par la Finlande qui se plaît à mettre en avant les économies que permet sa politique de relogement et de prévention du sans-chez-soirisme, l'argument financier ne cesse d'être invoqué, souvent le cœur sur la main. Qu'est-ce à dire ? Impossible de répondre sans ce nouveau mot : frentable.³²

³¹ Lire via www.syndicatdesimmenses.be/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-DULBEA.pdf. Ce qu'illustre aussi cette étude est que le saucissonnage de la survie sans chez-soi tel qu'organisé par les services sociaux (dormir ici et faire une sieste là, manger ici et se doucher là, recharger son smartphone ici et faire sa lessive là, faire un jeu de société ici et regarder la télé là...) ne permet aucune économies d'échelle. Construire par milliers des logements sociaux, en revanche, permet de substantielles économies d'échelle.

³² *Frentable*: adj. Sociétalement ou idéologiquement inenvisageable, bien que financièrement rentable. 1. *La fin du sans-chez-soirisme est financièrement rentable mais sociétalement frentable: on ne peut s'empêcher de jouir de punir les sans-chez-soi en les laissant se dégrader à petit feu quand bien même les reloger soulagerait les finances publiques.* 2. *Au Syndicat des immenses, on pense plus loin que le bout de notre propre nez (qui s'appelle « fin du sans-chez-soirisme »): on ne compte plus les combats frentables: l'argent n'est le nerf que des guerres que l'on accepte de mener!* (extrait du *Thésaurus de l'immensité*, op. cit., p. 25).

UN FATALISME DE CONFORT

Le Syndicat des immenses a démontré ailleurs que le sans-chez-soirisme n'est pas une fatalité mais un choix de société³³ et il en a tiré un programme politique: l'udéskif.³⁴

Il espère avoir démontré ici que la nature très singulière de la problématique du «logement» n'est pas une fatalité mais la résultante d'une lasagne de (pré)conceptions contestables, l'une après l'autre.



³³ Voir «Le sans-chez-soirisme en 33 minutes» (www.youtube.com/watch?v=aNyh-iy8lI4) ou lire «Dix-sept mots pour en finir avec le sans-chez-soirisme», *Permanences critiques*, hiver 2023-2024, pp. 57-89, ou sa version courte «Le sans-chez-soirisme n'est pas une fatalité», *Imag*, janvier-février 2024, pp. 38-42, ou programmer *Fin du sans-chez-soirisme: généalogie* (sous-titre: *Pour une contre-histoire du sans-chez-soirisme*), ma conférence gesticulée.

³⁴ *Udéskif*: n.f. (acronyme approximatif d'Universalisation De Ce Qui Fonctionne). Universalisation de ce qui fonctionne et, concomitamment, désinvestissement progressif, ou abandon pur et simple, de ce qui fonctionne trop rarement ou pas du tout. 1. *Au sein du secteur du sans-chez-soirisme, l'udéskif est aussi précis que simple, car seuls deux dispositifs fonctionnent et, comme par hasard, le (re)logement y occupe une place centrale: A. ledit «modèle ukrainien» mis au point avec une efficacité remarquable en faveur des réfugiés ukrainiens et B. le programme Housing First réservé, pour rappel, aux personnes présentant un double diagnostic, problèmes de santé mentale et d'assuétude. Et ces dispositifs sont aux deux extrémités du spectre, puisqu'ils concernent A. des escapés venant de tomber dans l'immensité et B. les immenses les plus fracassés, désaffiliés, détériorés par la rue. On sait donc maintenant comment s'y prendre. Plus d'excuses! Priorité à l'udéskif!* 2. Être orienté udéskif, c'est dire, d'un côté, «Pas question de tomber à la rue!» et, de l'autre, «Pas question d'y rester!» (extrait du *Thésaurus de l'immensité*, op. cit., p. 25). Non sans humour, le court film «Udéskif toute!» (www.youtube.com/watch?v=B3HdXYzLWYE) résume le propos.

SUR QUOI REPOSE LE SANS-CHEZ-SOIRISME

